

Les artistes francophones vont sortir du brouillard

La Fédération Wallonie-Bruxelles vient de créer un « Guichet des arts » pour informer et répondre aux questions des artistes sur la révision de leur statut social et fiscal.

L

La ministre de la culture Fedila Laanan vient d'annoncer la création d'un Guichet des arts pour la culture francophone. La nouvelle structure permettra de réunir les représentants culturels et artistiques, les employeurs, syndicats (CGSP-Culture, CSC, l'Union des artistes du spectacle, CGSLE) et sociétés de gestion des droits d'auteurs Sabam.

Véritable centre d'information pour artistes, le Guichet des arts sera calqué sur le modèle flamand du "Kunstloket". Pierre Dherte, vice-président de l'Union des artistes du spectacle, devient le président de l'organisme. « Le Guichet des arts collectera une information neutre, claire et vérifiée sur les métiers de la culture, instaurera une veille politique, juridique et économique, et



Les artistes de rue, comme les danseurs, plasticiens ou techniciens, pourront se renseigner sur leur statut particulier au Guichet des arts. © F. HUMBLET

proposera des programmes de formation, tout en travaillant à l'établissement d'indicateurs sur les retombées économiques de la culture.»

La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis 100.000 euros sur la table pour ce projet. Les locaux seront établis au centre culturel La Bellone à Bruxelles mais aussi en Région wallonne, en partenariat avec les Points culture de Liège et Chauterou.

« Le projet date d'il y a dix ans, précise Fedila Laanan. Il avait été évoqué lors des États généraux de la culture. Je suis contente de présenter cette structure aujourd'hui dans un contexte où de nombreux questionnements et inquiétudes affectent le secteur.»

La ministre fait référence aux récents changements concernant le statut d'artiste. Ceux-ci bénéficiaient depuis longtemps d'un régime favorable adapté aux spécificités de leur métier qui leur permettait de toucher les allocations de chômage en complément de leurs prestations toujours régulières et à durée déterminée. Depuis 2011, l'Onem avait exclu certains artistes du régime, sans consulter les pouvoirs publics. Entendant des conflits au tribunal que les artistes ont fini par remporter grâce à deux décisions judiciaires et à l'avis du

conseil national du travail, également favorable.

Depuis, le gouvernement fédéral a revu la réglementation qui rentrera en vigueur dans les mois à venir. Elle prévoit un relèvement important du nombre d'heures à prester, l'instauration d'une commission qui fera le tri et délivrera des « visas d'artistes », l'exclusion des techniciens du statut d'artiste.

La création du Guichet des arts arrive donc dans un contexte de modification du paysage juridique pour les artistes et techniciens. « Nous serons là pour répondre à toutes les questions et apporter des solutions aux situations personnelles », rassure Pierre Dherte. L'organisme espère aussi défendre les intérêts des artistes grâce à une cellule de discussion avec l'Onem et son homologue néerlandophone afin de mieux « comprendre ce qu'ils font et apporter une collaboration technique.»

« Ce serait dommage si ce dialogue devenait caché », commente Maxime Deschesne de l'Association professionnelle des métiers de la création, qui n'est pas représentée au sein du Guichet des arts. L'APMC salue par ailleurs la création de cette nouvelle source d'information de la part des pouvoirs publics. ■

FLAVIE GAUTHIER